

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 5 octobre 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 8 septembre 2015;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques, pour l'année 2016;
 - .2 Résolution confirmant le service de recouvrement de créances municipales impayées;
 - .3 Demande de don de Centraide Estrie ;
 - .4 Résolution pour l'adhésion à la charte des saines habitudes de vie;
 - .5 Renouvellement de la convention de la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - .6 Résolution modifiant la politique de gestion contractuelle;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 5 octobre 2015;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8 Transport, voirie**
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Contribution au Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE);
 - .2 Coalition pour une navigation responsable et durable;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Remerciements pour l'organisation des activités communautaires à l'occasion des Journées de la culture;
 - .2 Demande de subvention au Pacte rural;
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Rapport des comités municipaux**
- 13 Rapport des comités communautaires**
- 14 Période de questions**
- 15 Affaires nouvelles**
- 16 Levée de l'assemblée**

2015-10-200 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2015-10-200)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-10-201 **APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015** (201)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2015 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2015-10-202

RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. (202)

ATTENDU QUE le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., a présenté le 3 septembre 2015 une offre de services professionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de services proposée et d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-10-203

RÉSOLUTION CONFIRMANT LE SERVICE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES (203)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU :

de mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., pour procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-10-204

DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE ESTRIE (204)

ATTENDU QUE Centraide Estrie est un organisme reconnu pour l'aide qu'il apporte aux plus démunis de notre région et qui soutient 69 organismes communautaires qui viennent en aide à 62 000 personnes dans sept MRC de son territoire;

ATTENDU QUE Centraide sollicite la municipalité dans sa collecte de fonds annuelle;

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin fasse un don à Centraide Estrie au montant de 1 350 \$ pour contribuer à la collecte de fonds de l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-10-205

**RÉSOLUTION POUR L'ADHÉSION À LA CHARTE DES SAINES
HABITUDES DE VIE (205)**

ATTENDU QUE les partenaires pour les saines habitudes de vie sont constitués de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipal, communautaire et associatif) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes;

ATTENDU QUE les partenaires pour les saines habitudes de vie entendent sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes;

ATTENDU QUE tous ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leur besoin

ATTENDU QUE la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif;

ATTENDU QUE nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous;

ATTENDU QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec ***Memphré en Mouvement, partenaires pour les 0-17 ans***, pour les saines habitudes de vie.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

Parce que les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun de nous, qu'il est de notre engagement de les faciliter et de les promouvoir;

Concrètement, nous nous engageons au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif en :

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et de saine alimentation;
- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle de tous, jeunes et famille;
- Favorisant le renforcement du partenariat sur le territoire pour le projet ***Memphré en Mouvement, partenaires pour les 0-17 ans*** en participant et en facilitant le développement des actions dans les milieux ;

- Favorisant la promotion de la charte auprès des municipalités de la MRC, des organisations, des associations, des entreprises et des citoyens.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE (206)

2015-10-206

ATTENDU QUE la convention relative aux conditions de travail de la directrice générale secrétaire-trésorière devient échue le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et est valide jusqu'au 31 décembre 2017 avec une possibilité de renouvellement pour une période indéterminée se terminant à la plus rapprochée des échéances suivantes : le 31 décembre 2018 ou trois mois suivant l'embauche d'un(e) nouveau(elle) directeur(ice) général(e) secrétaire-trésorier(ère).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la mairesse soit et est autorisée par la présente à signer ladite convention, annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2015-10-207

RÉSOLUTION MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE (207)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a adopté le 10 janvier 2011 une politique de gestion contractuelle respectant les exigences prévues à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, comme toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le conseil a pu constater que certaines dispositions de la politique s'avèrent trop contraignantes, notamment en regard de l'obligation de déposer certaines déclarations et que le défaut d'un tel dépôt entraîne le rejet automatique de la soumission;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, en application des dispositions du **Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics**, prévoit un allègement en regard de la fourniture de certains documents avec la soumission en autant que ceux-ci soient fournis dans un délai de cinq jours ouvrables suivants une demande écrite;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'introduire un tel allègement.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de réviser la Politique de gestion contractuelle de la façon suivante :

1. Le deuxième alinéa de l'article 4 de la Politique est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »
2. Le deuxième alinéa de l'article 13 de la Politique est remplacé par ce qui

suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

3. Le deuxième alinéa de l'article 18 de la Politique est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

4. Le deuxième alinéa de l'article 29 de la Politique est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

5. Le deuxième alinéa de l'article 30 de la Politique est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

ADOPTÉE.

2015-10-208

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (208)

Comptes payés après le 8 septembre	
Salaires au net du 2015-09-03	11 169,70
Salaires au net du 2015-09-10	7 554,51
Salaires au net du 2015-09-17	35 145,20
Salaires au net du 2015-09-24	6 423,51
Ministre du Revenu (septembre)	18 664,84
Receveur général (septembre)	6 687,05
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence et caserne)	765,80
Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne, parc et éclairage public)	2 220,10
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	267,96
CIBC Visa (équipement de bureau, camions, loisirs)	676,67
La Capitale Assurances (assurance groupe septembre et octobre)	9 261,72
Pitney Bowes (location d'équipement)	838,05
Fonds d'information (avis de mutations août)	47,00
Memphré en Mouvement et Maison de la famille (camp d'été)	74,00
Soc. canadienne des postes (envoi du bulletin)	169,78
FarWeb IT (support technique août)	349,97
BFL Canada (assurance associations)	526,40
Carte Rona (outils, entretien enseignes, entretien bâtiments)	186,12
Les Entretien Ménager LT enr. (polissage des planchers)	158,21
Remboursement bibliothèque et sports	1 407,00
Personnel (déboursés divers)	603,90
Personnel (indemnités de déplacement)	4 770,79
Total payé au 5 octobre 2015	107 968,28 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	68,93
Mégaburo (papeterie, enveloppes, stylos, etc.)	140,89
Médias Transcontinental (avis publique d'élections)	130,38
Monty Sylvestre (frais juridiques)	652,69
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire et billet Festin des vendanges)	2 149,00
Infotech (contrat banque d'heures)	2 253,51
Laboratoire d'Analyses SM inc. (analyses d'eau)	48,86
Produits Sany inc. (papier hygiénique et nettoyeurs)	180,81
Druide Informatique (contrat de service logiciel Antidote)	28,00
Marché Austin (épicerie, piles équipement incendie)	102,15

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (service octobre)	50 976,58
Cable-Axion Digital inc. (internet caserne nord)	68,93
Télé-Page (services de téléavertissement)	259,96
Communication Plus (router communications)	241,44
Napa Magog (batterie camion 252)	860,46
AréoFeu (entretien camion)	46,45
Pierre Chouinard & Fils (essence et carburant diesel)	335,95
Prévimed inc. (oxygène - remplissage)	60,00
Location Langlois inc. (entretien scie de chaîne)	21,79
SPA (service octobre)	320,24

TRANSPORT

Avizo (étude de réhabilitation chemin North)	3 725,19
Robert St-Pierre (abattage d'arbres ch. North, Lac-des-Sittelles et Ruisseau-Scott)	2 023,56
Groupe Signalisation Estrie (enseignes)	373,67
Exc. Richard Bouthillette (travaux ch. North et stationnement 112)	1 158,38

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

SCU (révisions de règlements)	3 583,49
--------------------------------------	----------

LOISIRS ET CULTURE

Entreprise LTCA (toilettes chimiques quai Bryant)	298,94
Comma (infographie et impression dépliant Dr. Penfield)	2 431,80
CRM (laminage)	25,94
Imprimerie Plus Estrie (bulletin municipal)	1 957,54

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

Pompes & Traitement d'Eau Bois-Francs inc. (système d'eau)	16 501,10
J.C. Morin (panneau électrique communications tour de Bell)	2 213,27

CONTRATS

Exc. Stanley Mierzwinski (contrat d'été et nivelage)	13 785,48
Sani-Estrie inc. (contrat matières résiduelles septembre)	19 400,31
Groupe Deslandes Fortin (contrat de vidange de fosses septiques)	28 492,26
Guy Martineau (contrat platebandes, cimetières et sites patrimonial)	1 000,00
Elizabeth Fancy (concierge août et nettoyeurs)	680,00
Darcy Lachapelle (contrat gazons et surveillance parc)	1 570,00

Total à payer au 5 octobre 2015 **156 597,95 \$**

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

2015-10-208

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;

3. les comptes payés au montant de **107 968,28 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 5 octobre 2015 au montant de **156 597,95 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 5 OCTOBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 5 octobre 2015.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

2015-10-209

CONTRIBUTION AU FONDS INTERMUNICIPAL DE DÉFENSE DE L'EAU (FIDE)
(209)

ATTENDU QUE le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) a été mis sur pied pour couvrir les frais judiciaires et honoraires professionnels liés au travail des procureurs, à la présence des experts appelés à témoigner dans la cause ou à la production d'études ou d'expertises en lien avec la défense du Règlement dit de Saint-Bonaventure adopté par plusieurs municipalités, dont la municipalité d'Austin, et de ses diverses variantes;

ATTENDU QUE le FIDE est constitué sur la base d'un dollars par citoyen par municipalité participante et que la contribution d'Austin s'élève à 1 507 \$;

ATTENDU QU'il s'agit d'une contribution unique et non pas annuelle;

ATTENDU QUE les sommes d'argent versées au FIDE sont déposées dans un compte en fidéicomis détenu par un professionnel du droit (notaire ou avocat) afin d'assurer leur protection;

ATTENDU QUE le FIDE est administré par sept élus provenant de sept municipalités et MRC différentes et qu'un compte rendu de leur gestion sera fourni au moins une fois par année.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin verse une contribution de 1 507 \$ au compte en fidéicomis du Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) confié à Me Jacques Lafond, notaire.

ADOPTÉE

2015-10-210

COALITION POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE (210)

ATTENDU QUE la navigation sur les plans d'eau navigables est règlementée par la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QUE cette loi concerne principalement la sécurité du transport et la réduction des entraves à la navigation, mais qu'elle est peu utile pour relever les défis environnementaux liés à la prolifération des puissants bateaux sur nos lacs et rivières;

ATTENDU QUE la navigation de plaisance devrait être traitée différemment et distinctement de la marine marchande;

2015-10-210

ATTENDU QUE la Coalition pour une navigation responsable et durable est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à élaborer, à l'intention du nouveau gouvernement fédéral, des solutions législatives efficaces de façon à ce que les communautés riveraines de plans d'eau navigables puissent avoir une meilleure maîtrise du nombre d'embarcations et des impacts qu'ils ont sur les rives et la qualité de l'eau de leurs lacs et rivières;

ATTENDU QUE la Coalition compte s'appuyer sur des études scientifiques rigoureuses pour démontrer les impacts négatifs importants sur l'environnement;

ATTENDU QUE la Coalition a récemment reçu l'appui du Conseil d'administration du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin appuie la Coalition pour une navigation responsable et durable dans sa démarche en vue de soumettre des propositions législatives au prochain gouvernement fédéral élu en 2015 eu égard à la navigation;
2. la municipalité d'Austin demande à la MRC d'appuyer la Coalition dans cette démarche.

ADOPTÉE

2015-10-211

REMERCIEMENTS POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES À L'OCCASION DES JOURNÉES DE LA CULTURE (211)

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de témoigner nos remerciements et notre admiration à la famille McMaster-Matossian pour la récupération et la préservation de trois bâtiments, soit une église et deux écoles, de Bolton-Austin de grande valeur architecturale et historique, et de remercier la famille d'avoir généreusement accueilli les résidents de la municipalité et des environs à l'occasion des Journées de la culture;

de remercier très sincèrement Serge Wagner et ses nombreux collaborateurs pour l'excellent travail de recherche, la documentation et la présentation sur l'église et les écoles;

de remercier les membres du comité culturel, du conseil local du patrimoine et du regroupement des artistes d'Austin pour l'organisation du samedi culturel et de son programme varié : visite des bâtiments sur la propriété de la famille McMaster-Matossian; visite de l'église St-Austin; présentation de l'inventaire patrimonial par Maxime Paquet; lancement du dépliant portant sur la vie du docteur W.G. Penfield; vernissage de l'exposition des granges rondes du regroupement des artistes, le tout clos par un vin d'honneur et un léger goûter.

Les citoyens d'Austin vous sont reconnaissants de votre apport précieux à notre patrimoine historique et à notre vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL (212)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin présente une demande de subvention au Pacte rural pour son projet consistant à identifier les chemins remarquables existants de la municipalité et à y promouvoir les balades à pied ou à vélo;

2015-10-212

ATTENDU QUE les objectifs du projet, tel qu'énoncés ci-dessous, s'inscrivent dans la politique de développement durable de la municipalité :

- Mettre en valeur le caractère naturel exceptionnel et la beauté paysagère des chemins et de les rendre accessibles et sécuritaires;
- Nourrir le sentiment d'appartenance à la municipalité;
- Protéger le caractère rural et champêtre du territoire;
- Faire connaître le patrimoine historique;
- Encourager les activités de plein air, de proximité, de tout âge;
- Faire la promotion du partage de la route;

ATTENDU QUE les objectifs du projet cadrent avec les principes guidant la Politique nationale de la ruralité 2014-2024;

ATTENDU QUE le budget du projet se chiffre à 17 635 \$, ce qui comprend, entre autres, les frais d'aménagement des sites, de signalisation, d'achat de mobilier ainsi que de conception et d'impression d'un guide;

ATTENDU QUE la demande de subvention au pacte rural s'élève à 5 022,53 \$ et que la participation de la municipalité s'élève à 12 612,47 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin présente une demande de subvention au Pacte rural au montant de 5 022,53 \$ dans le cadre de son projet de la mise en valeur des chemins remarquables sur son territoire;
2. la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au protocole d'entente.

ADOPTÉE

2015-10-213

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (213)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J. Ranger, l'assemblée est levée à 19h45

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière